Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Préambule

L'élaboration du budget est jalonnée par diverses étapes conduisant à son adoption.

Parmi celles-ci, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat est codifié par l'article L 2312.1 du code général des collectivités territoriales qui a été modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRE. Cette loi crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dont certaines concernent le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

La tenue du DOB doit habituellement avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

SOMMAIRE

I. CONTEXTE GENERAL D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 4
1. Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités 4
1.1 Le contexte économique national 4
1.2 La réduction des dépenses publiques 4
1.3 Les mesures centrées sur les collectivités 5
II. LA SITUATION FINANCIERE ET RETROSPECTIVE DE LA VILLE DE BENFELD 6
1. Rappel sur la présentation du budget 6
2. La section de fonctionnement 7
2.1. Les recettes de fonctionnement 7
2.2. Les dépenses de fonctionnement 9
2.2.1. Les charges à caractère général 10
2.2.2. Les charges de personnel 10
2.2.3. Les charges financières 11
2.3. Evolution comparée des recettes courantes et des dépenses de fonctionnement 11
3. L'épargne 12
4. L'investissement 13
5. L'endettement 14
6. Résultat de l'exercice 2024 15
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 16
1. Les éléments du contexte local 16
2. Les projets en cours 16
3. La prospective financière 17
CONCLUSIONS DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2025 - 2026 21

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

I. CONTEXTE GENERAL D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

1. Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités

1.1 Le contexte économique national

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

La loi de finances a été promulguée le 14 février 2025. Elle a été publiée au Journal officiel du 15 février 2025.

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire **le déficit public à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025,** après un dérapage à 6,1 % en 2024 et après 5,5 % en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5 % du PIB. Le **déficit de l'État** s'élèverait à **139 milliards d'euros** (Md€).

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5 % dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Ces prévisions macroéconomiques sont jugées trop optimistes par le Haut Conseil des finances publiques.

1.2 La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.

À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90 % (contre 100 % aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

Des prévisions macroéconomiques jugées trop optimistes par le Haut Conseil des finances publiques.

1.3 Les mesures centrées sur les collectivités

- **Ponction de 2,2 milliards d'euros sur les recettes des collectivités**

Alors que le gouvernement Barnier requérait des collectivités de substantielles économies de l'ordre de 5 milliards d'euros, le PLF 2025 de l'Exécutif en place se démontre moins rigoureux. Seulement 2,2 milliards d'euros d'efforts budgétaires seront demandés aux plus grandes collectivités.

Cette contribution va être perçue par 2 moyens :

- un gel de la TVA représentant un coût de 1,2 milliard d'euros pour les territoires français
- l''instauration d'une mise en réserve d'1 milliard d'euros baptisée Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). Près de 2 000 collectivités seront sollicitées, à hauteur de 280 millions d'euros pour les régions, de 220 millions d'euros pour les départements et de 500 millions d'euros pour les communes et EPCI.

- **Fonds vert, DMTO, DGF et versement mobilité**

Sur le pan de la transition écologique dans les territoires, le fonds vert est abaissé. Sa réduction est néanmoins moins importante que celle proposée dans la mouture d'octobre du PLF 2025. Il décline de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliards d'euros.

Pour leur donner un coup de pouce financier et leur permettre d'endurer la crise qui les traverse, les départements pourront, pendant 3 ans, augmenter de 4,5 % à 5 % le plafond des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) sur les transactions immobilières. Ils auront également la possibilité d'exonérer les primo-accédants ou leur réduire le taux.

Autre bonne nouvelle du PLF 2025, la DGF (dotation globale de fonctionnement) sera réhaussée de 150 millions d'euros et la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sera maintenue. En contrepartie, les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) seront, eux, amoindris.

Enfin, les régions capteront un versement mobilité (VM) de 0,15 % ponctionné sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Cette contribution sera fléchée vers le financement des trains régionaux.

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

II. LA SITUATION FINANCIERE ET RETROSPECTIVE DE LA VILLE DE BENFELD

Les éléments de résultats de l'exercice 2024, les analyses rétrospectives, les éléments comparatifs avec d'autres communes de la même strate de population ainsi que les ratios d'analyse financière permettent de mieux apprécier la situation financière de la Ville de Benfeld. Les données comparatives sont communiquées par le Ministère de l'Action et des Comptes publics.

Le rapport d'orientation budgétaire 2025 s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant :

- une maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long-terme,
- une stabilité des impôts directs,
- la définition d'un programme pluriannuel d'investissement visant l'amélioration constante et durable du patrimoine communal et des services aux habitants,
- le maintien d'un endettement modéré.

1. Rappel sur la présentation du budget

Le budget communal se compose :

- **d'une section de fonctionnement**

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, déneigement, fournitures, entretien courant, assurances …), frais financiers (intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions et contributions) et les amortissements.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, l'attribution de compensation de la TP (versement par la Communauté de Communes), la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les impôts indirects (droits de mutations), les produits des services (recettes perçues sur les usagers : coupes de bois, concessions de cimetières…) et les autres produits (revenus des immeubles, locations de la salle des fêtes et de la salle de sport).

Le solde des mouvements réels et récurrents de la section de fonctionnement est appelé l'épargne brute. Cette épargne doit servir à rembourser en priorité le capital de la dette. Le solde disponible, appelé épargne nette, sera utilisé pour financer les investissements, c'est l'autofinancement.

- **d'une section d'investissement**

Elle retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement.

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissements (construction d'un nouvel équipement, réfection de la voirie, aménagement d'espaces verts, de places publiques, achat de terrains, ou acquisition de véhicules, matériels …), elle peut les financer :

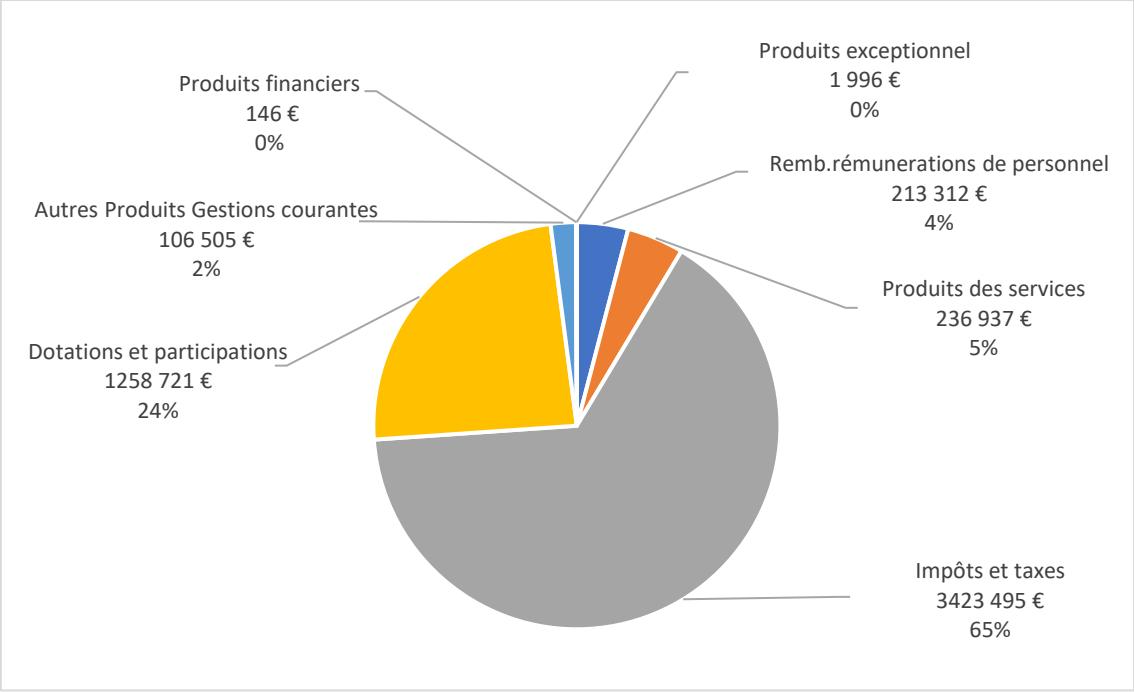
- en obtenant des subventions d'équipement (Etat, Région, Département…) qui couvriront pour partie ces dépenses,
- les remboursements de TVA (FCTVA avec un décalage d'un an suite au plan de relance),
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers,
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement.

L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux). Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissements, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources externes, en particulier par l'emprunt.

2. La section de fonctionnement

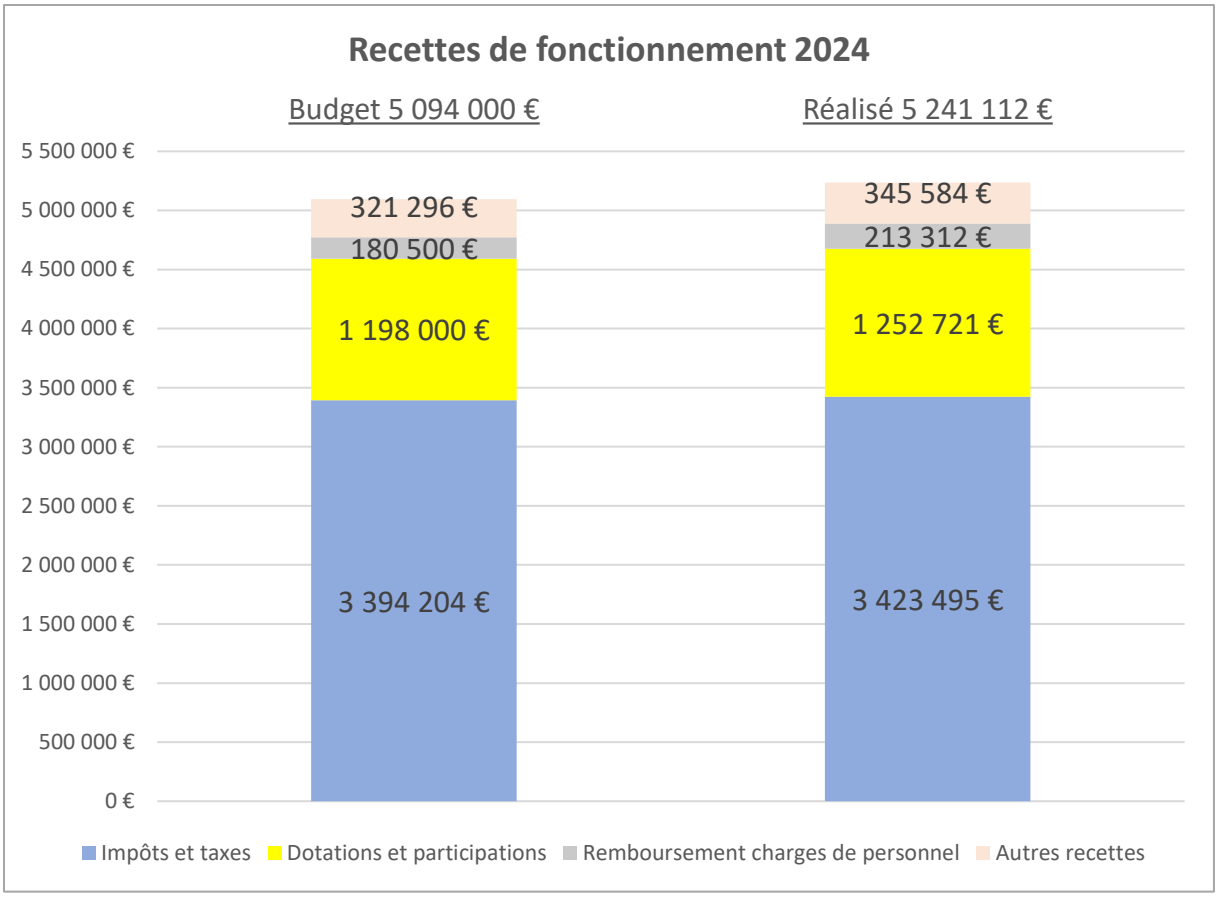
2.1. Les recettes de fonctionnement

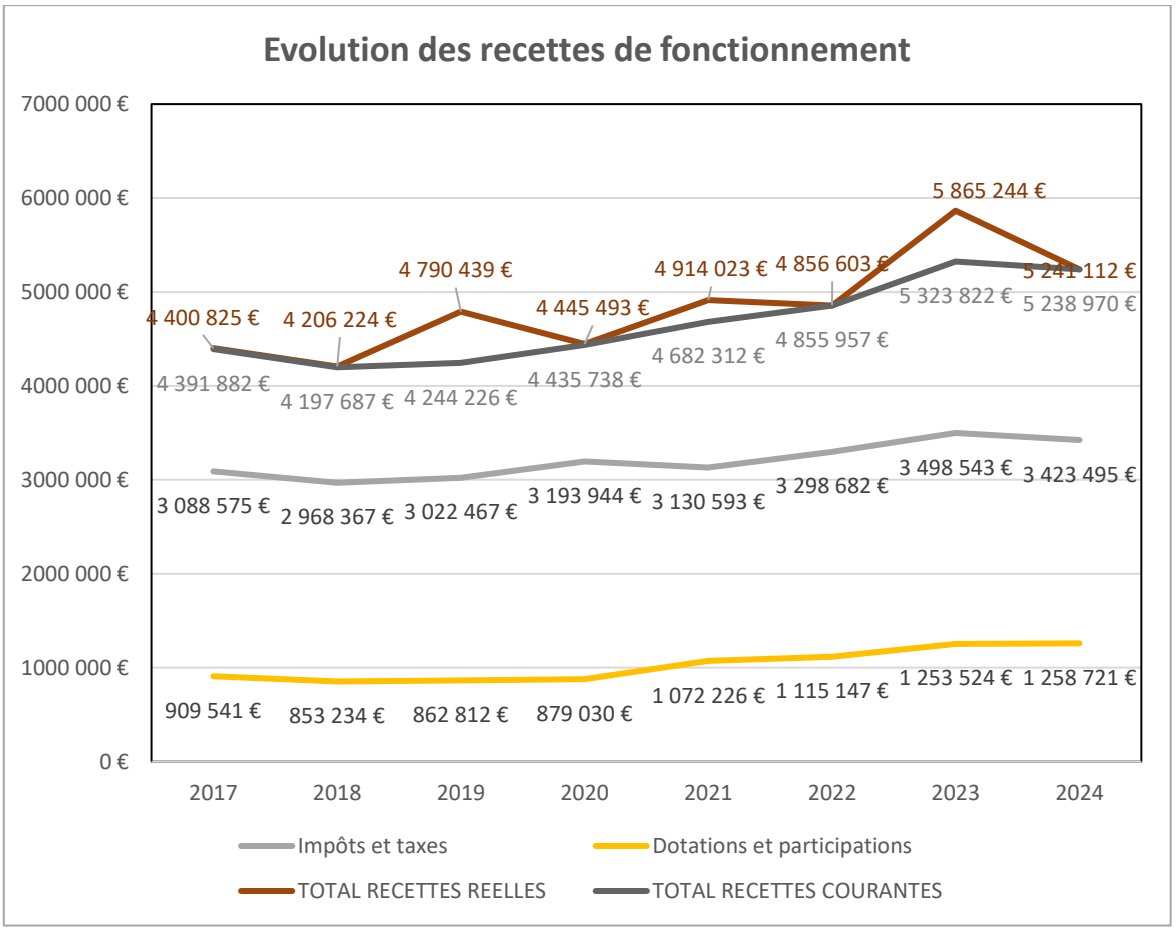
Répartition des recettes de fonctionnement 2024



Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025





Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Les recettes courantes de fonctionnement sont en baisse de 2 % par rapport à 2023 en raison :

- d'un versement d'attribution de compensation enregistré sur l'exercice 2025 (65 021 €)
- d'une recette de taxe sur l'électricité en baisse de 28 000 €.

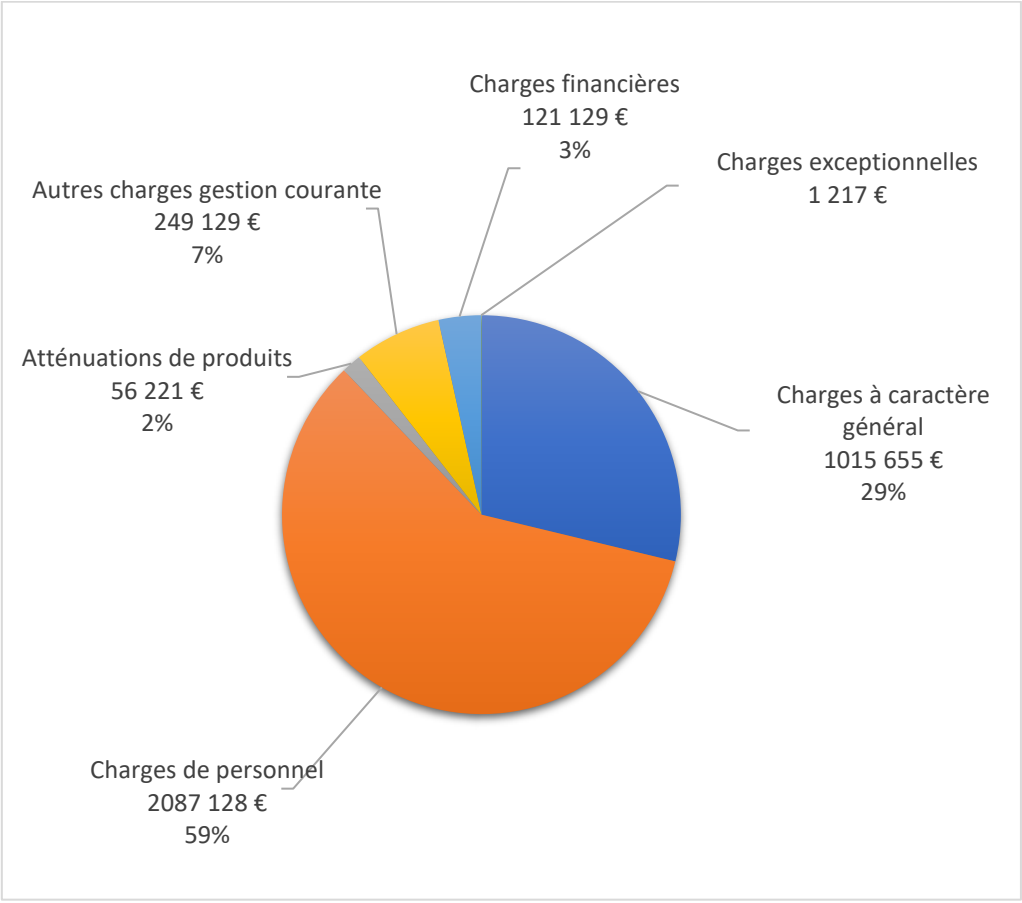
Repères : Benfeld par rapport à la moyenne

Les recettes réelles de fonctionnement :

	BENFELD En € / habitant en 2023	BENFELD En € / habitant en 2024	Moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants du Bas-Rhin 2023
Recettes de fonctionnement	901 €	876 €	1 063 €

2.2. Les dépenses de fonctionnement

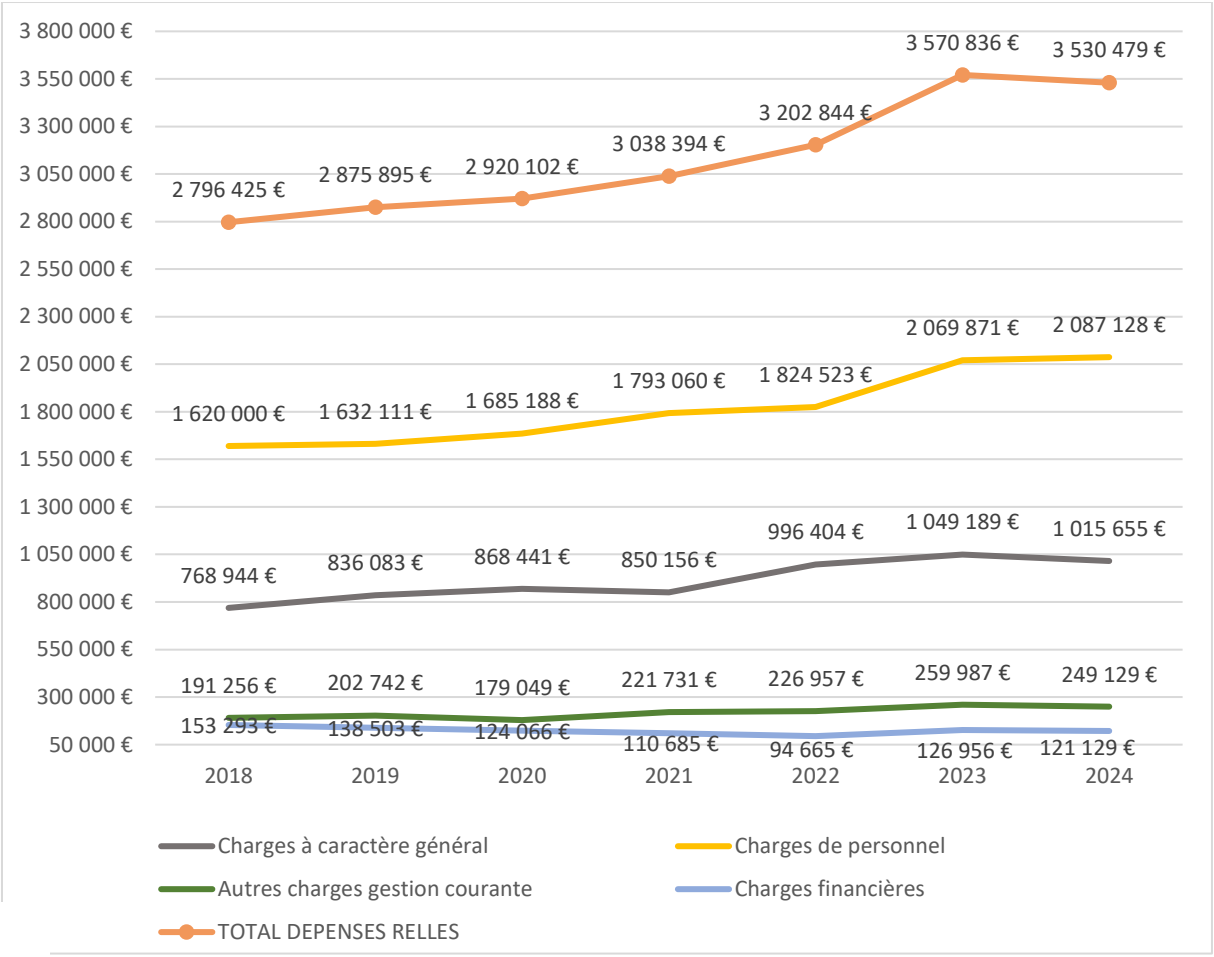
Répartition des dépenses de fonctionnement 2024



Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Evolution par chapitre des dépenses de fonctionnement 2024



2.2.1. Les charges à caractère général

Ce chapitre de dépenses est constitué des dépenses de fournitures, prestations et frais nécessaires au fonctionnement des services publics de la Ville (fournitures d'énergies, de produits d'entretien, frais de maintenance, d'entretien, de réparations, assurances, etc…).

Ces charges sont en baisse de 3 % grâce à la réduction des consommations de gaz et d'électricité.

2.2.2. Les charges de personnel

Ces charges de personnel sont relativement stables (+ 0,8 %).

A noter que la recette enregistrée au titre du remboursement sur rémunérations du personnel représente 213 312 € en 2024 (agents mis à disposition de la Résidence Autonomie Jaeger et remboursements par l'assurance des agents en arrêt maladie). La déduction de ce montant des charges de personnel permet d'en apprécier le coût net : 1 873 816 €.

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

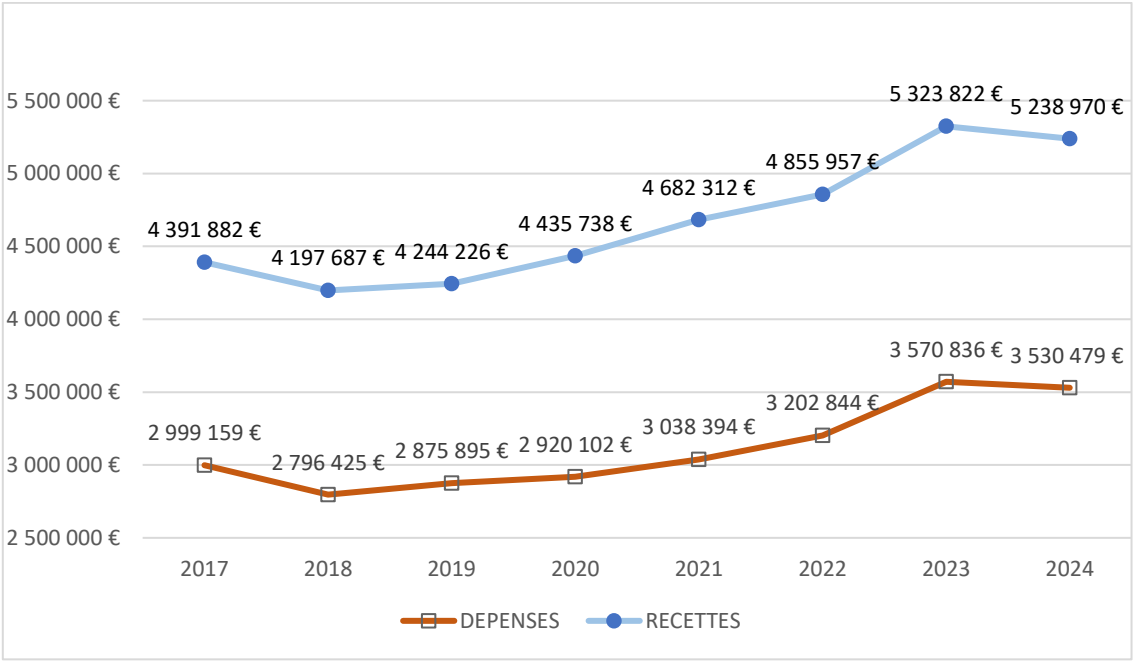
2.2.3. Les charges financières

Ces charges sont évoquées au chapitre 5 "Endettement".

Repères : Benfeld par rapport à la moyenne

	BENFELD en € / habitant en 2023	BENFELD en € / habitant en 2024	Moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants du Bas-Rhin 2023
Dépenses de fonctionnement	604 €	590 €	859 €
Charges à caractère général	177 €	170 €	293 €
Charges de personnel	350 €	349 €	421 €
Charges financières	21 €	20 €	18 €

2.3. Evolution comparée des recettes courantes et des dépenses de fonctionnement

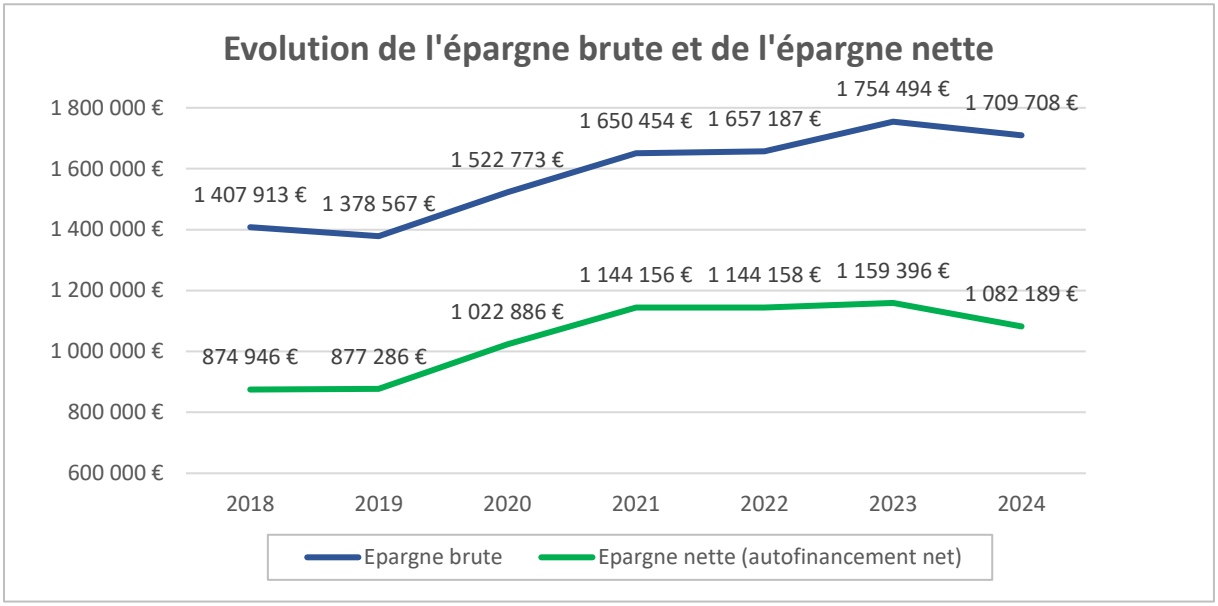


L'évolution des recettes et des dépenses d'une façon relativement parallèle permet de préserver un niveau élevé d'épargne destinée à l'autofinancement des investissements.

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

3. L'épargne



L'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement) a atteint 1 709 708 € en 2024 soit un taux de 33 % des recettes courantes.
Depuis 2016, il se situe entre 32 et 34 %, ce qui est bien supérieur au seuil critique de 8 % pour les collectivités locales.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette. Elle permet d'apprécier ce que la Ville dégage annuellement pour autofinancer ses investissements.

Indicateur de gestion majeur dans l'analyse financière de la collectivité, le niveau d'épargne de Benfeld sur la période 2018-2024 traduit une situation financière saine et en progression.

Cela constitue un enjeu primordial et le principal levier dans la mise en œuvre de son programme d'investissement.

Repères : Benfeld par rapport à la moyenne

	BENFELD en € / habitant en 2023	BENFELD en € / habitant en 2024	Moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants du Bas-Rhin 2023
Epargne brute	297 €	286 €	204 €
Taux d'épargne brute	33 %	33 %	19 %
Epargne nette	196 €	197 €	135 €
Taux d'épargne nette	22 %	22 %	13 %

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

4. L'investissement

Les dépenses d'équipement :

2020	2021	2022	2023	2024
1 980 144 €	2 327 165 €	712 228 €	1 394 843 €	3 235 550 €

Sur la période 2020-2024, la commune a investi 9 649 930 € dans les équipements publics de la Ville, soit une moyenne de 1 929 986 € par an.

Investissements 2024 par opération :

Désignation	*Budget 2024*	*Réalisé 2024*
VOIRIE - DOMAINE PUBLIC	386 000 €	202 075 €
MAIRIE - HDV	60 000 €	51 284 €
ECOLES	44 000 €	37 913 €
CIMETIERE	20 000 €	15 600 €
ATELIER - MAT. SERV. TECHNIQUE	160 000 €	153 372 €
ECOLE DE MUSIQUE	3 000 €	0 €
COMPLEXE SPORTIF	617 000 €	428 579 €
COMPLEXE CULTUREL POLYVALENT	4 121 500 €	2 321 041 €
EGLISE	200 000 €	544 €
POLICE MUNICIPALE	1 500 €	1 284 €
CENTRE MEDICO-SOCIAL	30 000 €	0 €
PLU	25 000 €	23 858 €
PHOTOVOLTAIQUE	130 000 €	0 €
Total Général	**5 798 000 €**	**3 235 550 €**

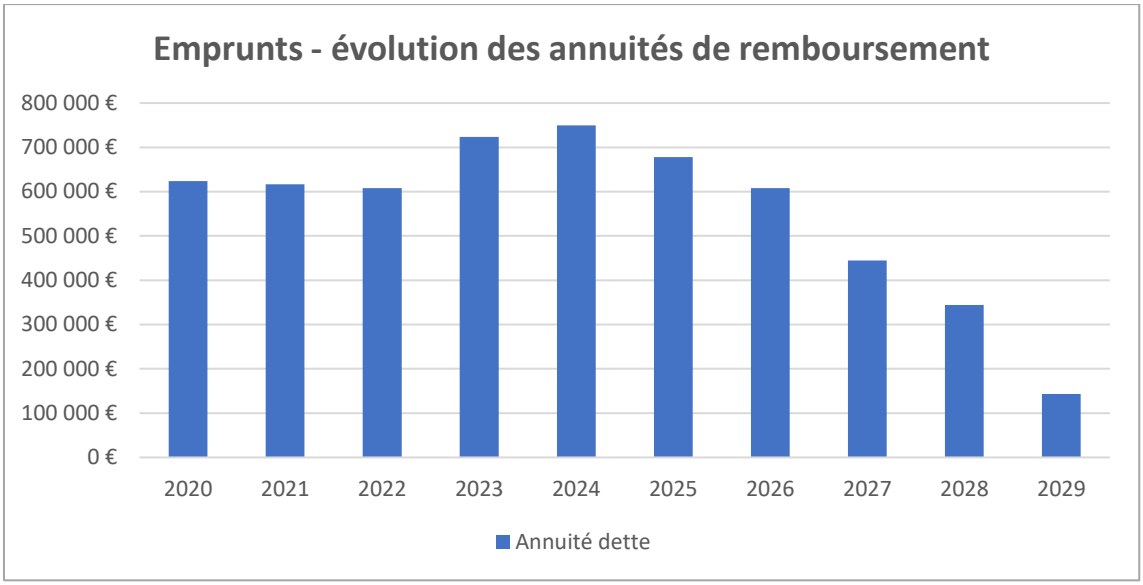
Repères : Benfeld par rapport à la moyenne

	BENFELD en € / habitant en 2023	BENFELD en € / habitant en 2024	Moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants du Bas-Rhin 2023
Dépenses d'équipement	236 €	541 €	384 €

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

5. L'endettement



Années	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Amortissement (remboursement du capital)	513 029 €	595 098 €	627 519 €	575 312 €	523 494 €	377 502 €	289 440 €	100 000 €
Intérêts	94 665 €	128 611 €	122 166 €	103 101 €	84 480 €	67 375 €	55 016 €	43 012 €
Annuité de la dette	607 694 €	723 709 €	749 685 €	678 413 €	607 974 €	444 877 €	344 456 €	143 012 €
Capital restant dû	2 413 365 €	3 818 267 €	3 190 748 €	2 615 436 €	2 091 942 €	1 714 440 €	1 425 000 €	1 325 000 €
Epargne brut	1 653 547 €	1 754 494 €	1 709 708 €					
Capacité de désendettement (en années)	1,46	2,17	1,87					

L'encours de la dette s'élève à 3 190 748 €.
Fin 2024, l'encours de la dette représente 533 € par habitant et l'annuité de la dette 125€ par habitant.

La capacité de désendettement est l'indicateur permettant d'apprécier la solvabilité de la collectivité, dans la mesure où il identifie le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement sa dette si toute l'épargne y était consacrée.
Elle atteint 1,87 années en 2024, alors que pour une collectivité locale, le seuil d'alerte est de 8 années et le seuil critique de 12 années.

Il est précisé que la structure de la dette de la commune est saine puisque la Ville ne dispose d'aucun emprunt "toxique" dans son stock de dette, et les intérêts de la dette ne représentent que 3 % des dépenses de fonctionnement en 2024.

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

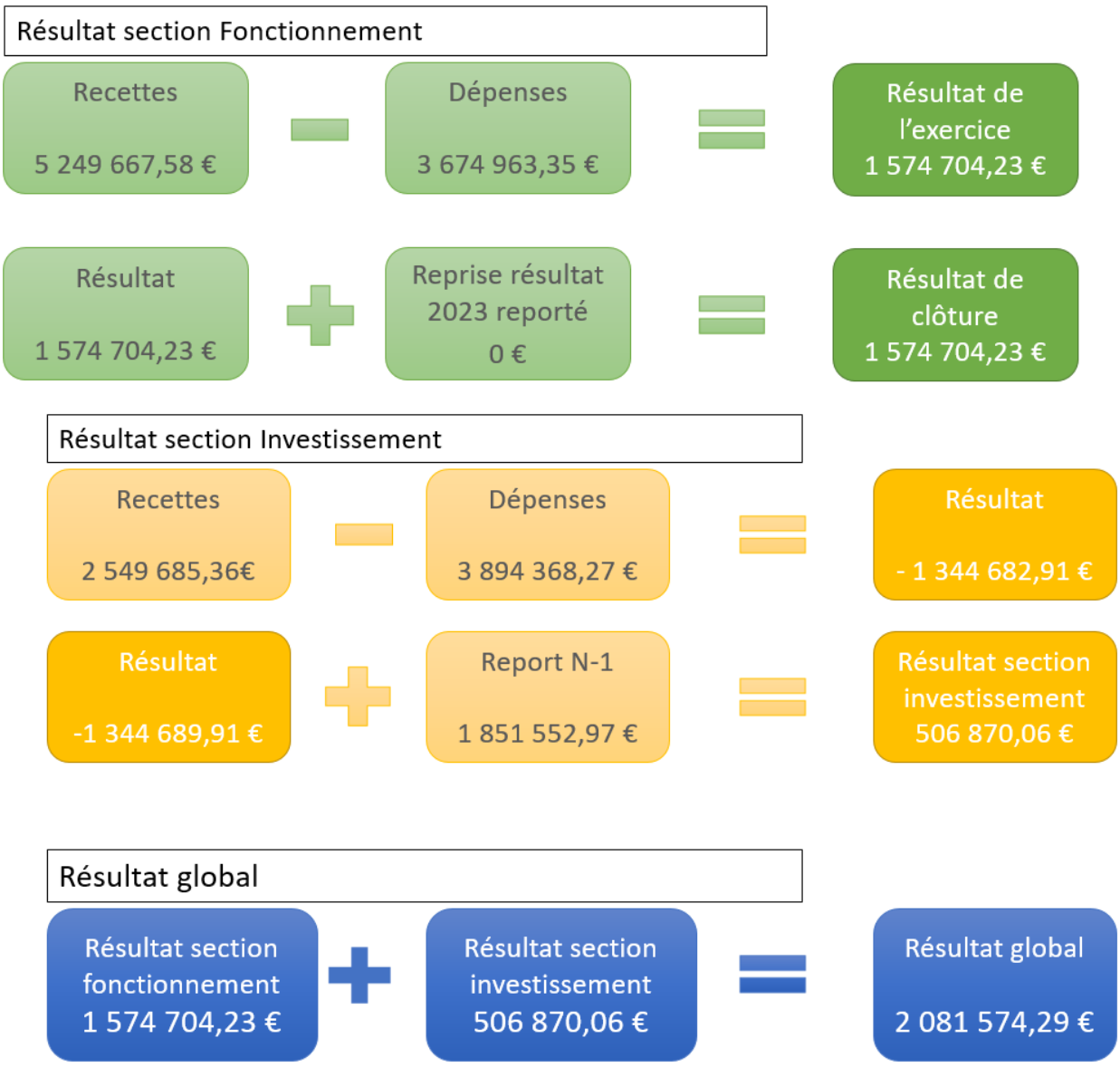
Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

La dette est composée à 100% de taux fixe.

Repères : Benfeld par rapport à la moyenne

	BENFELD en € / habitant en 2023	BENFELD en € / habitant en 2024	Moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants du Bas-Rhin 2023
Encours de la dette	646 €	533 €	700 €
Annuité de la dette	127 €	125 €	97 €

6. Résultat de l'exercice 2024



Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientation budgétaire 2025 est l'occasion de mettre à jour la prospective financière engagée depuis le début du mandat municipal.

D'une part, celle-ci permet d'apprécier la capacité à réaliser les projets de l'équipe municipale et les incidences qui en découlent en termes de fiscalité, d'endettement et de gestion.
D'autre part, cela permet de définir une programmation pluriannuelle des investissements.

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans une logique qui doit permettre de préserver la situation financière de la Ville tout en conciliant le maintien de la capacité d'investissement, la qualité du service public, la modération fiscale et la maîtrise de l'endettement.

1. Les éléments du contexte local

- Un résultat global 2024 de 2 081 574,29 €
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de dégager une épargne nette prévisionnelle de 1 082 189 € en 2025.
- Une fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation) sans augmentation de taux.
- Une revalorisation nationale des valeurs locatives de 1,7 % servant de base au calcul des taxes foncières et d'habitation.

2. Les projets en cours

Aménagement urbain :

- Réfection des chaussées en pavé au centre-ville
- Aire de jeu place Guthapfel
- Réaménagement de la voirie rues de Huttenheim, des Fileurs, des Tanneurs et Nickles
- Extension du parking du plan d'eau.

Développement durable :

- création de sites de production d'énergie électrique à partir de panneaux photovoltaïques au nouvel espace culturel polyvalent.

Commerces :

- programme de soutien à l'installation de commerces au centre-ville
- mise à jour de la signalétique.

Patrimoine bâti :

- nouvel espace culturel polyvalent l'Espace du Ried
- restauration de l'orgue de l'église catholique, suivi structurel de l'église

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

- cession des maisons dites Reibel 13 rue du Général de Gaulle -compromis de vente signé)
- mise en conformité de l'accessibilité du Centre Médico-Social
- agrandissement de la salle de sieste de l'école du Centre
- végétalisation de la cour de l'école Rohan.

Sports et associations :

- fin de l'aménagement de nouveau terrain de pétanque et d'un local au complexe sportif
- création de deux courts de tennis PADEL
- création de panneaux d'affichage.

Equipement des services techniques :

- Remplacement d'une tondeuse.

Culture :

- Association au Relais culturel d'Erstein.

3. La prospective financière

Le contexte national et international marqué par ces incertitudes nécessite d'apprécier avec prudence tout travail de prospective financière établi sur la base d'hypothèses retenues selon des données et tendances connues à ce jour.

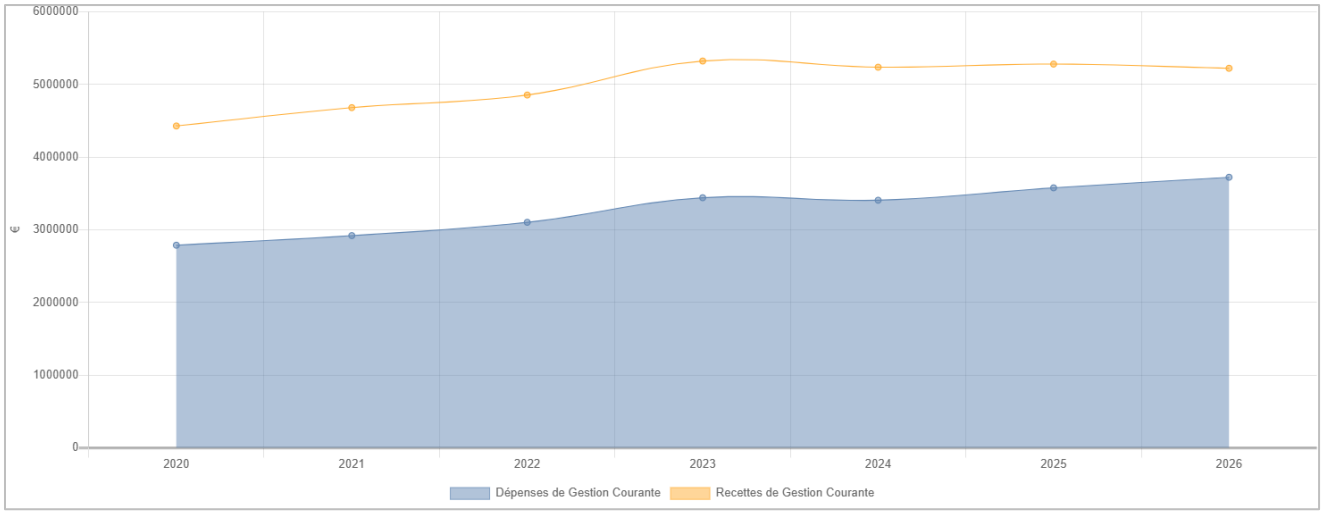
Les hypothèses prises en compte sont les suivantes :

- **Recettes :**
 - Maintien des taux de fiscalité locale (foncier bâti, foncier non-bâti, taxe d'habitation) en 2024, augmentation nationale des bases de fiscalité locale de 1,7 % en 2025, puis 1 % en 2026.
 - Une hausse de 0,8 % des recettes courantes de fonctionnement en 2025, puis une baisse de 1 % en 2026.
 - Stabilité des dotations de l'Etat en 2025, puis baisse de 10 % en 2026.
 - Pas de nouvel emprunt.
- **Dépenses :**
 - Augmentation des dépenses de fonctionnement de 5 % en 2025, puis 6,8 % en 2026 en partie du fait de la création d'un poste de responsable de site, régisseur du complexe culturel et du complexe sportif et des frais de fonctionnement induits par ces nouveaux locaux.
 - Maîtrise des dépenses afin de favoriser l'autofinancement des investissements.

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

- **Evolutions prudentes des dépenses et recettes prises en compte dans la prospective :**



Le programme pluriannuel d'investissements proposé :

PROJETS	2025	2026	TOTAL
Ecoles	50 000 € Informatique, copieurs, salle de sieste	50 000 € cour école Rohan, informatique, divers	100 000 €
Complexe culturel Espace du Ried	5 204 500 €		5 204 500 €
Voirie et domaine public	180 000 € place Guthapfel, affichage, éclairage public	750 000 € rue Huttenheim,	930 000 €
Centre médico-social	50 000 € Accessibilité		50 000 €
Ecole musique	13 000 € Chauffage	3 000 €	16 000 €
Mairie / Hôtel de ville	40 000 € Informatique, copieurs, SIG, chauffage	80 000 € chauffage + divers	120 000 €
Service technique	60 000 € Tondeuse, saleuse, petits équipements	60 000 €	120 000 €
Equipements sportifs et loisirs	200 000 € PADEL, pétanque,	150 000 € stores, stades	350 000 €
Cimetière	25 000 € Columbarium	45 000 € extension	70 000 €

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

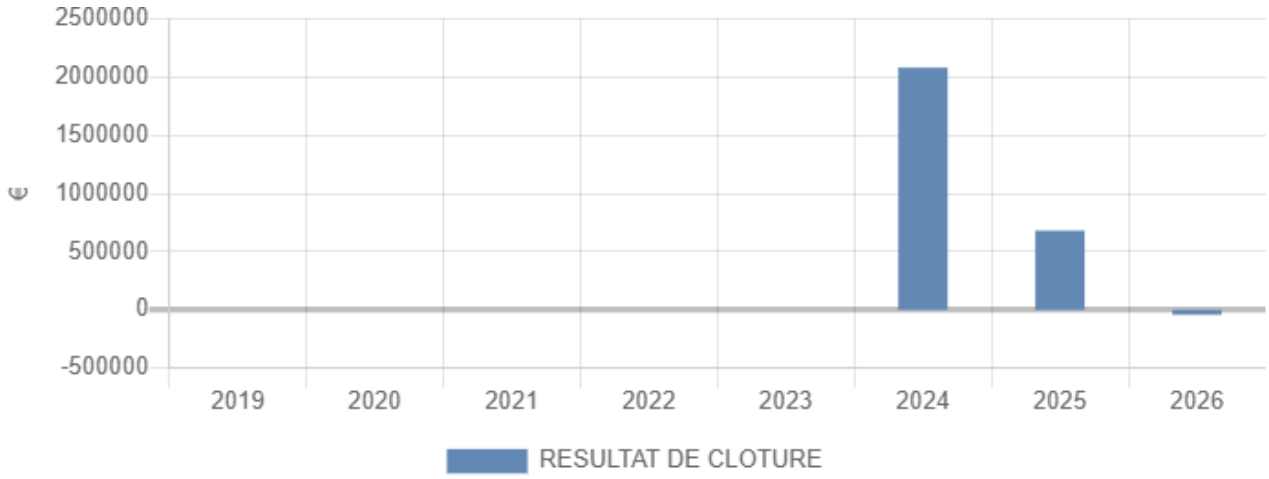
Energie photovoltaïque	130 000 €		130 000 €
Eglise	225 000 € Restauration de l'orgue, surveillance structure		225 000 €
Police Municipale	1 500 €	1 500 €	3 000 €
Autres investissements à définir	100 000 €	300 000 €	400 000 €
TOTAL dépenses investissement	6 279 000 €	1 439 500 €	7 718 500 €
Subventions et participations	3 708 000 €		3 708 000 €
Cessions	85 000 €		85 000 €
FCTVA	1 030 007 €	236 136 €	1 266 143 €
Besoin de financement	1 455 993 €	1 203 364 €	2 659 357 €

Lors du vote du budget 2024, les subventions à percevoir pour le financement du complexe culturel n'étaient pas encore confirmée. Il est précisé qu'en définitive, celles-ci s'élèvent à 3 610 000 €.

Impact du Plan Pluriannuel d'Investissement 2025 -2026

La prospective financière établi sur la base des éléments indiqués ci-dessus permet d'envisager la réalisation du programme d'investissements de 6 279 000 € en 2025 et 1 439 500 € en 2026 sans recours à l'emprunt.

- **Impact sur les résultats annuels**



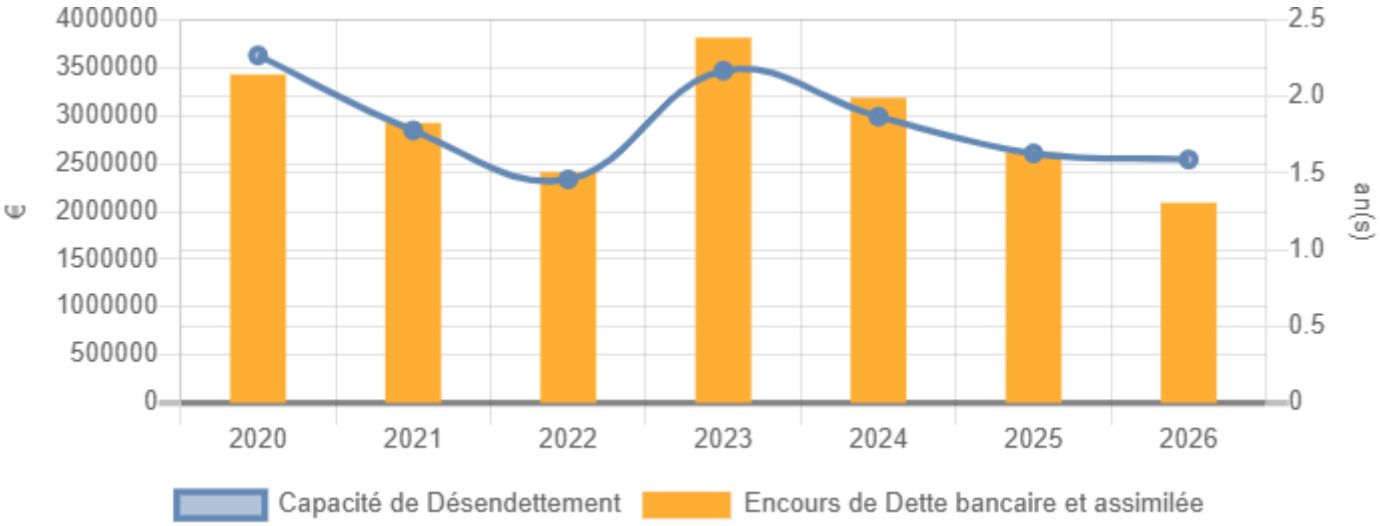
La prospective financière permet d'envisager les résultats de clôture annuels indiqués ci-dessus. Ceux-ci permettent d'envisager le financement du programme d'investissement sans recours à l'emprunt. L'épargne dégagée et les subventions suffiront à assurer le financement.

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

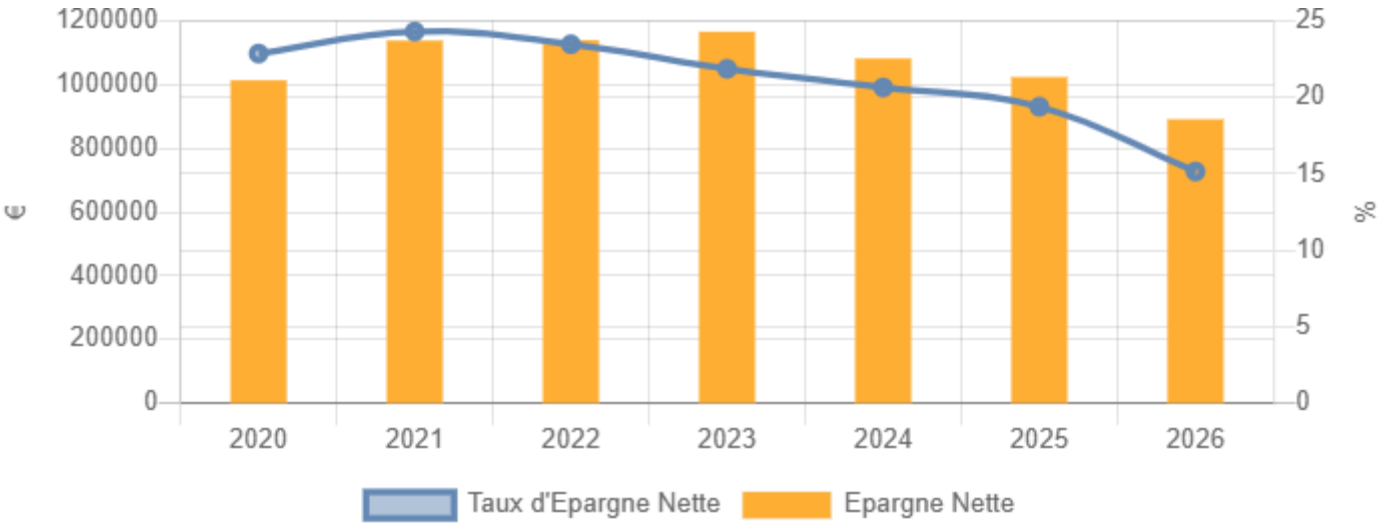
Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

- **Sans emprunt nouveau**

Sans souscription d'un nouvel emprunt, l'encours de la dette et la capacité évoluerons de manière très favorable, comment indiqué ci-après :



- **Evolution de l'épargne nette**



La prévision de stabilisation des recettes associée à une augmentation des dépenses de fonctionnement affectera le niveau de l'épargne nette, surtout à partir de 2026 où celle-ci passerait à un niveau de l'ordre de 792 000 € contre 1 082 918 € en 2024.

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20250310-DCM05-02-2025-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

CONCLUSIONS DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2025 - 2026

Il convient de rappeler que cette prospective financière consiste à simuler des évolutions sur la base d'hypothèses de travail retenues qui paraissent les plus adaptées au regard du contexte actuel. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une prévision.

Néanmoins, ce travail permet d'appréhender les conditions de faisabilité du programme d'investissement de l'équipe municipale à l'échéance 2026.

Le programme d'investissement à hauteur de 7 718 500 € TTC pour 2025 et 2026 est envisageable et compatible avec les objectifs attendus, à savoir :

- Un maintien de la qualité des services publics et un développement de l'offre culturelle et des locaux pouvant être mis à disposition des associations pour leurs événements.
- Un niveau élevé d'investissements.
- Une stabilité fiscale.
- Un niveau d'endettement inférieur à celui de début de mandat.

Publié le : 14/03/2025 12:31 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/25594